MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31/12/2024
Dossier complet le : 31/12/2024
N° d'enregistrement : 2024_8532

1 Intitulé du projet

Création d'un poste 225 000/33 000 volts Chemin de Vailly 1 sur la commune de Courcelles-sur-Vesle, dans le département de l'Aisne.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
POSTE ELECTRIQUE DU CHEMIN DE VAILLY

Raison sociale
POSTE ELECTRIQUE DU CHEMIN DE VAILLY

N° SIRET
9 1 2 7 3 7 8 4 8 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)
Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
CICHOSTEPSKI

Prénom(s)
Pierre-Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32°	. Projet : Création du poste HTB 225 000/ 33 000 volts Chemin de Vailly 1 sur la commune de Courcelles-sur-Vesle, dans le département de l'Aisne. . Rubrique : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif du projet est de permettre le raccordement de projets d'énergies renouvelables au réseau public de transport d'électricité RTE.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'un poste électrique 225 000/ 33 000 volts, sur la parcelle ZH2 située sur la commune de Courcelles-sur-Vesle dans le département de l'Aisne.
Le poste sera raccordé en piquage sur la liaison aérienne existante Beautor-Le long champ 225 kV.
La surface du poste est de 5084 m² (surface cloturée).
Ce poste sera constitué :
- d'un bâtiment de contrôle composé d'une quinzaine de cellules HTA et d'armoires basse tension de contrôle commande;
- d'un transformateur 225/33 kV;
- d'un sectionneur HTB;
- d'un disjoncteur HTB;
- d'un combiné de mesures;
- d'une fosse déportée permettant de récolter l'huile en cas d'avarie de transformateur;
-d'un groupe électrogène de secours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux est estimée à environ 10 mois et présentera les étapes suivantes :
- Décapage de la terre végétale
- Création de la plate-forme en fonction de la nature du sol
- Installation des clôtures et portails
- Mise à la terre des clôtures et des portails
- Création des fondations et structure du bâtiment d'exploitation et des supports transformateurs
- Fondation des équipements HTB et transformateur
- Montage des charpentes
- Mise à la terre des équipements HTB
- Réception et montage des équipements HTB et des transformateurs
- Raccordement des centrales de production par des câbles HTA et raccordement basse tension /internet
- Phase de tests
- Mise en service du poste

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lorsque le poste est sous tension, il est exploité et piloté à distance. L'exploitant doit assurer la conduite selon les standards de RTE, et assurer une astreinte 24h/24 365 jours par an.
Toutes les informations (signaux de commande, surveillance des équipements HTB, mesure de courant, tension et fréquence) sont remontées au niveau du centre de contrôle de l'exploitant.
Une visite mensuelle est souvent prévue par l'exploitant pour contrôler l'état des différents équipements et s'assurer de leur bon fonctionnement. Il est capable d'intervenir sur le poste rapidement en cas d'incident. La maintenance du poste est généralement prévue pendant les périodes de faible production.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie clôturée du poste Superficie du chemin d'accès	5084 m² 1460 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _ BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonées géographiques[1]

Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 3 ° 3 4 ' 0 9 " E Lat. : 4 9 ° 2 2 ' 0 2 " N

Point de d'arrivée : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " E Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " N

Communes traversées :

COURCELLES SUR VESLE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Courcelles-sur-Vesle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas sur une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche : "Pelouses, cavités à chauves-souris et boisements du château de la Roche à Braine" est localisée à environ 1,2 km du site.
En zone de montagne ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un Arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans un parc naturel.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE sur les infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans l'Aisne. Projet non concerné par les PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni à proximité d'un monument historique ou site patrimonial remarquable. Le site mémoriel le plus proche du projet est le Cimetière militaire danois de Braine, situé à environ 4 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site ne se situe pas dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le plan de prévention des risques naturel (PPR) de type inondation a été approuvé le 24/04/2008 et couvre l'aléa inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Pas de PPRT.
	☑	☐	Le plan de prévention des risques naturel (PPR) de type inondation a été approuvé le 24/04/2008 et couvre l'aléa inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le projet se situe dans la ZRE Nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet se situe à 10 km du site Natura 2000 le plus proche "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois"
D'un site classé ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas dans un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les travaux de terrassement occasionneront une excavation de la terre végétale. Une partie de la terre végétale servira au comblement des fondations et remblaiement. Le surplus sera évacué dans le centre de tri agréé le plus proche.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Le projet n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le poste électrique n'utilisera pas d'eau en phase d'exploitation ni de ressources naturelles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Un diagnostic écologique a été réalisé et se trouve en annexe 8. Au regard des habitats et espèces faunistiques et floristiques relevés, il apparait que le projet se situe sur un habitat de grandes cultures, en lien avec un enjeu faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet se situe à 10 km du site Natura 2000 le plus proche "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois"
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet entraîne la consommation d'habitat d'une superficie totale de 6470 m² dont la quasi-totalité concerne une culture céréalière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Risque sismique très faible. Risque d'inondation (crue à débordement lent de cours d'eau et par ruissellement et coulée de boue).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux, la route d'accès sera empruntée par les engins ou véhicules nécessaires au chantier. En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques ont lieu plusieurs fois par an avec des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Pendant la phase temporaire des travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. Concernant la phase exploitation, la contribution sonore du projet sera inférieure au bruit de fond relevé sur site et ne viendrait pas dénaturer le paysage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Sans objet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Sans objet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase travaux, les travaux de génie civile pourront engendrer ponctuellement des périodes de vibration. En phase exploitation, le poste n'engendre aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Sans objet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Un éclairage manuel pourra être mis en place.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Sans objet.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Le projet en exploitation n'engendrera pas de rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	En cas d'avarie de transformateur, une fosse déportée permettra de récolter l'huile, qui sera pompée et acheminée vers une filière de traitement agréée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Les déchets liés à la phase travaux et à la maintenance des équipements, seront évacués par les entreprises conformément à la réglementation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le futur poste sera implanté sur une parcelle agricole cultivée et engendrera donc une réduction de la SAU de 6470 m².

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic écologique a été réalisé et se trouve en annexe 8.
Au regard des habitats et espèces faunistiques et floristiques relevés, il apparait que le projet se situe sur un habitat de grandes cultures, en lien avec un enjeu faible :
-Zone de reproduction pour l'Alouette des champs;
-Zone de chasse pour le Faucon crécerelle et l'Hirondelle rustique.
Une zone de friche, correspondant elle aussi à un enjeu faible, est présente sous un pylône électrique. Cette friche n'accueille aucune espèce patrimoniale.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les travaux seront adaptés aux périodes de reproduction des oiseaux (voir annexe 8).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur des terres de grandes cultures agricoles qui présentent un enjeu écologique faible au regard des habitats et espèces faunistiques et floristiques relevés.
Le projet n'est pas situé à proximité de biens inscrits au patrimoine mondial, monument historique ou site patrimonial remarquable.
Le projet se situe sur un plateau agricole et ne sera pas visible des bourgs des communes les plus proches.
Le projet respectera les exigences acoustiques réglementaires.
Par conséquent, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Diagnostic faune et flore	☑
2	Etude acoustique	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BONPAIN

Prénom Mathilde

Qualité du signataire Cheffe de projets

À

Fait le __ __/__ __/__ __ __ __

Télédéclaré le 31/12/202

Signature du (des) demandeur(s)